

# Commune de MONNAIE

## PLAN LOCAL D'URBANISME

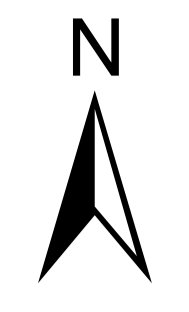
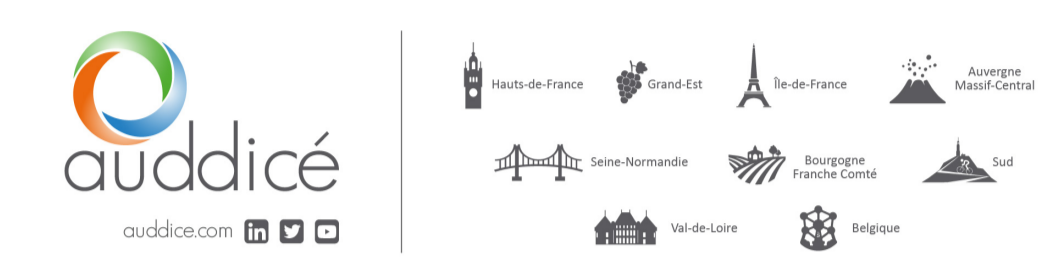
### Plan de zonage Nord

1:8 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 28/03/2024 approuvant les dispositions de la modification n°2 du PLU.

Le Président,  
 M. Vincent MORETTE  
 Maire de la Commune de Monnaie

PLU APPROUVÉ LE 05/04/2018  
 MODIFICATION n°1 DU 28/03/2024  
 MODIFICATION n°2 DU 28/03/2024



### Légende

- Secteur de préservation de la ressource naturelle défini au titre de l'article R 151-34 du Code de l'Urbanisme
- Loi paysage au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés identifiés au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L 151-6 du Code de l'Urbanisme
- Sites archéologiques
- Marge de recul (Loi Barmer)
- Éléments paysagers et patrimoniaux protégés au titre de l'article L 123-1-5-III 2° du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à préserver au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L 151-11 du Code de l'Urbanisme

Limite de zone

**Zone urbaine**  
 UA : Zone à caractère central d'habitat, de services et d'activités (centre-bourg)  
 UB : Zone à vocation principale d'habitat qui peut également accueillir des services et des activités commerciales  
 UBa : Secteur de renouvellement urbain potentiel pouvant recevoir une densification plus importante  
 UC : Zone d'activités économiques (artisanales, tertiaires, industrielles, hôtelières et commerciales)  
 UCi : Secteur où sont seules autorisées les constructions liées aux activités de l'INRA  
 UE : Zone à vocation d'activités éducatives, culturelles, sportives, de loisirs

**Zone à urbaniser**  
 1AU : Zone à vocation mixte. Cette zone est destinée à recevoir des habitations collectives ou individuelles, mais elle peut également accueillir des services et des activités commerciales  
 1AUc : Zone à vocation d'activités économiques (industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires)  
 2AU : Zone à vocation mixte d'habitat et de commerces / services adaptés à la vocation du secteur  
 2AUc : Zone à vocation d'activités économiques mixtes (tertiaires, commerciales, industrielles, artisanales, bureaux)

**Zone agricole**  
 A : Zone agricole  
 Ac : Secteur où les occupations et utilisations du sol, les conditions de desserte des terrains et des réseaux sont soumises à des conditions particulières  
 Ah : Secteur de hameaux non agricoles à l'intérieur desquels des comblements de dents creuses peuvent être autorisés  
 Ai : Secteur agricole d'intérêt paysager ou situés en frange de l'enveloppe urbaine et au sein desquels les constructions nouvelles ne sont pas souhaitables  
 As : Secteur à l'intérieur duquel les constructions, installations, aménagements et travaux liés aux équipements de traitement des eaux usées sont autorisés

**Zone naturelle**  
 N : Zones naturelles et forestières  
 Nc : Secteur où peuvent seules être implantées des constructions d'hébergement touristique  
 Nj : Secteur de jardins familiaux situés en centre-bourg et au secteur de valorisation maraîchère situé en continuité de la Morleterie  
 Ni : Secteur naturel à vocation de loisirs  
 Nte : Secteur au sein duquel peuvent être autorisées les rénovations / extensions de bâtiments existants  
 Nth : Secteur du Mortier au sein duquel peuvent être autorisées les rénovations / extensions de bâtiments existants  
 Nx : Secteur lié aux activités du domaine public autoroutier

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER-1	6369 m²	Aménagement de chemins doux le long de la voie ferrée	Commune
ER-2	911 m²	Aménagement de voirie en vue d'une liaison future avec la route de Langenrie	Commune
ER-3	1211 m²	Aménagement routier pour sécurisation du carrefour entre RD47 et La Lourtoisienne	Commune
ER-4	869 m²	Accès à la zone 2AU dénommée "Rue Nationale"	Commune
ER-5	831 m²	Aménagement de carrefour, sécurisation entrée de ville Nord	Commune
ER-6	338 m²	Cheminement doux permettant l'accès à la zone 1AU de Fontenay	Commune
ER-7	517 m²	Accès à la zone 1AU de Fontenay	Commune
ER-8	524 m²	Aménagement de parking autour de l'église	Commune
ER-9	815 m²	Accès à la zone 2AU de la Tourtellière	Commune
ER-10	350 m²	Cheminement doux à créer	Commune
ER-11	342 m²	Aménagement de voirie	Commune
ER-12	127 m²	Cheminement doux à créer	Commune
ER-13	79 m²	Aménagement de voirie	Commune

